

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DFA 58-G Débat portant sur les orientations budgétaires.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2015-91 du 7 août 2015 ;

Vu l'article D. 3312-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose de débattre du rapport mentionné à l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, prend acte de ce qu'il a été débattu du rapport mentionné à l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO